

## Déchets des professionnels - Tarifs déchèteries 2026

Pour rappel, présentez votre **PASS DÉCHÈTERIE** au gardien

NB : Jusqu'à la mise en service du pont-bascule, les professionnels apportant des déchets à Carquebut seront facturés sur la base d'un forfait de 25€ HT/passage. L'apport de déchets uniquement « non facturés » au sens de la grille tarifaire ne feront pas l'objet d'une facturation. Une fois le pont-bascule installé, le tarif ci-dessous s'appliquera :

Carton, ferraille, mobilier, néons, ampoules, piles, batteries, huiles de vidange, cartouches d'encre, radiographies médicales, textile/chaussures/linge de maison, déchets électroniques et électroniques, huiles de friture		
Végétaux	95 € HT/t	100,22 € TTC/t
Gravats (sans ferraille ni robinetterie)	62 € HT/t	65,41 € TTC/t
Encombrants non valorisables (pour enfouissement)	228 € HT/t	240,54 € TTC/t
Bois de classe A (palettes, cageots, bois brut)	115 € HT/t	121,32 € TTC/t
Déchets de plâtre « Plaques et carreaux nus »	198 € HT/t	208,89 € TTC/t
<i>Uniquement dans les déchèteries de S-Lô, Condé-sur-Vire et Carentan</i>		
Déchets spéciaux : acides, bases, solvants liquides, produits pâteux solides (peintures...), filtres à huile, carburant, phytosanitaires, bombes aérosols, produits comburants, produits particuliers très réactifs, extincteurs :		
- Déchets spéciaux hors REP EcoDDS	5 € HT/kg	5,27 € TTC/kg
- Déchets spéciaux de le REP EcoDDS	Non facturé	

**Le taux de TVA appliqué est le taux en vigueur : 5,5% au 01/01/2026**

**Facturation au mois**

**Les apports inférieurs à 8€ TTC par mois ne seront pas facturés**

**Professionnels = artisans, commerçants, agriculteurs, entreprises, administrations , écoles, lycées, collèges, associations , IME, instituts thérapeutiques, auto-entrepreneurs, CESU, communes et communautés de communes...**

- **L'accès aux déchèteries du Point Fort Environnement vaut acceptation du règlement intérieur des déchèteries**
  - **Pas d'accès aux professionnels le samedi (réservé aux particuliers)**